

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00155

Numéro SIREN : 314 308 461

Nom ou dénomination : D A M

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt 2097

DAM

Société à responsabilité limitée au capital de 155.400 €
Siège social : 154 rue de Vesle
51100 REIMS
R.C.S. REIMS 314 308 461

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL « DAM »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

CABINET LAURENT CALLON
Société de commissariat aux comptes
52, boulevard Lundy
51100 REIMS
Tél. 03 26 88 58 55
Fax. 03 26 40 04 31

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la SARL « DAM »
en société par actions simplifiée**

Mesdames,

Rapport sur la situation de la société

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Sur la base des comptes annuels clos le 30 septembre 2021(exercice de 12 mois), nous constatons :

- Des capitaux propres pour 2.064.639 € en ce compris le résultat de l'exercice déficitaire pour 144.997 €, qui représentent 68,7 % du total du bilan ;
- Un actif immobilisé en valeur nette de 545.945 € constitué principalement par les éléments financiers pour 515.871 (Titres de participation et créances rattachées) ;
- L'absence de tout endettement bancaire à court, moyen et long terme ;
- Un fonds de roulement positif pour 1.518.694 €, un besoin en fonds de roulement négatif pour 720.578 € et une trésorerie nette de 2.239.272 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Rapport sur l'appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce par décision de l'associé unique en date du 23 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Reims, le 21 mars 2022

Le commissaire à la transformation

CABINET LAURENT CALLON
Représentée par M. Laurent CALLON